

cles, & les reçoivent comme nous.

1698.

Nous ne pouvons adorer le Sacrement de l'Eucharistie, & on ne sauroit nier que nous ne fussions des Idolâtres, si nous l'adorions dans les sentimens où nous sommes ; de sorte qu'on ne peut nous y contraindre sans nous forcer de commettre le plus grand de tous les crimes : nous supplions V. M. d'y penser. Pardonnez-nous, SIRE, si nous parlons librement à V. M. du sujet de nos larmes & de nos soupîrs. Nous ne sommes point, SIRE, quelque nom qu'on nous donne, nous ne sommes point de ces anciens Heretiques, contre lesquels l'Eglise a justement fulminé ; parce qu'ils n'avoient rien de Chrétien que le nom, qu'ils deshonorioient par une doctrine monstrueuse, comme par une morale impure. Si nous refusons de croire la doctrine du Purgatoire & des Indulgences, l'invocation des Saints, le service des images, la veneration des Reliques, & ces autres petites devotions que les Moines ont inventées dans ces derniers siècles ; c'est parce que ces articles ne se trouvant point dans la sainte Ecriture, nous ne croyons pas pouvoir les recevoir en bonne conscience, en vertu d'une autorité humaine.

Nous parlons, SIRE, d'une autorité humaine, car nous sommes persuadés que si Dieu eût voulu ériger sur la terre un Tribunal visible, auquel nous dussions soumettre nos consciences en matiere de Religion, ce Tribunal infailible auroit été sans contredit, si caractérisé, qu'il eût été facile de le reconnoître. Or, SIRE. V. M. sçait très-bien, que dans sa Communion même, ce Tribunal est en contestation entre le Pape